

Aurignac, le 27 mai 2016

Objet : Convocation conseil communautaire.

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le conseil communautaire se réunira le :

Jeudi 02 juin à 20 h 30 à la CCTA

L'ordre du jour sera le suivant :

- Validation du choix du prestataire pour la délégation de service public de la piscine ;
- Création du Syndicat Mixte Ouvert (SMO) du musée-forum de l'aurignacien ;
- Approbation du programme d'actions culturelles et pédagogiques 2016 du musée et demande de subvention à la DRAC ;
- Convention de transfert de gestion des collections du musée appartenant à la mairie d'Aurignac à la CCTA ;
- Réaménagement du poste de la directrice de la régie du musée ;
- Motion contre la fermeture du Trésor Public d'Aurignac,
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,



Jean-Michel LOSEGO

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 02 JUIN 2016

Etaient présents :

Alan : Jean-Luc Guilhot
Jean-Luc Soudais

Aulon : Michel Fitte
Roger Fauré

Aurignac : Jean-Michel Losego (procuration de Laurence Darnise)
Bernard Gabas
Marie-Hélène Fleurigeon
Philippe Bertrand (procuration de Régine Boulp)
Nicole Samouillan
Jean-Marc Viguié

Bachas : Hervé Cheylat

Benque : Pas de délégué

Boussan : Patrick Boube

Bouzin : Pas de délégué

Cazeneuve-Montaut : Marjorie Longuetaud

Cassagnabère-Tournas : Gérard Loiseau (procuration de Jean-Claude Lasserre)
Jérôme Butti

Eoux : Monique Rey

Esparron : Jean-Claude Lajous

Latoue : Raymonde Ferrère (procuration de Jacques Féraut)

Montoulieu St-Bernard : Camille Sors

Peyrissas : Guy Loubeyre (procuration d'Alain Passament)

Peyrouzet : Philippe Lagrange

Saint-André : Eliane Raulet
Saint-Elix Séglan : Danièle Ader
Samouillan : Michel Chrétien
Terrebasse : Thomas Faure

Présents ou représentés : 28
Absents : 2

Monsieur Jean-Luc Soudais est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président annonce à l'Assemblée que le Préfet a saisi la Chambre régionale des Comptes sur le budget 2016. La raison invoquée est le non vote du budget dans les délais.

Il ajoute que ceci n'est qu'une demande d'avis et un accompagnement de la collectivité dans l'élaboration de son budget.

Il rappelle que si le budget n'a pas été voté dans le temps imparti, c'est que la question de la consolidation du restant du prêt relais pour le musée (547 000 €) restait encore en suspens. Or, cette question est majeure car selon que cette somme est intégrée au budget ou pas (reprise par le SMO), les conséquences seront extrêmement différentes en terme de fiscalité :

- Soit on intègre le remboursement intégral des 547 000 € en 2016 et il faut augmenter la fiscalité mais si la consolidation est obtenue en cours d'année, l'augmentation de fiscalité n'est plus utile
- Soit on parie sur l'obtention de la consolidation sans l'avoir obtenue définitivement et on présente alors un budget non sincère.

Monsieur le Président conclut qu'il aurait été risqué de choisir l'une ou l'autre de ces options sans aucune certitude.

Il ajoute que la CRC doit rendre son avis avant le 18 juin.

Monsieur Fitte fait remarquer que, dans ce cas, il faudra que le Conseil Départemental se soit prononcé avant.

Monsieur le Président annonce une rencontre prochaine entre le CD31, la CCTA et le Crédit Agricole.

Monsieur Faure fait remarquer que le CD31 prend un peu de temps pour répondre de manière formelle.

Madame Rey demande si une date a déjà été fixée.

Monsieur le Président lui répond que cela devrait se faire très rapidement. *(Elle a finalement eu lieu le 07 juin, note du Président)*

Présentation par Monsieur Faure du projet de budget :

Il précise que les deux principaux enjeux restent la dette court-terme et les dépenses de fonctionnement.

Les chiffres présentés ce soir diffèrent assez peu de ceux qui avaient déjà été donnés.

Monsieur Boube souligne la considérable baisse de la dotation d'intercommunalité (moins 110 000 € en 2 ans).

Monsieur le Président indique que toutes les économies possibles sur le budget ont été réalisées. Aller plus loin reviendrait à remettre en question certains services et à se séparer d'agents. Or, ce n'est pas ce qu'il souhaite.

Madame Rey constate que cela est la conséquence d'une mauvaise gestion.

Monsieur Faure lui répond que la situation est ainsi aujourd'hui et qu'il y a des choix qui s'imposent. S'il comprend que l'on puisse se poser des questions afin de savoir si l'on a bien anticipé ou bien géré, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit de prendre la situation telle qu'elle est et de tenter de redresser la barre.

Monsieur Viguié entend bien ce discours mais constate que l'on voit le déficit se cumuler chaque année un peu plus sans que soit apportée aucune solution. Constater et ne rien faire n'est pas une solution.

Monsieur Faure lui répond qu'il n'y a pas de solution à court terme.

Monsieur Losego fait remarquer que le déficit a diminué par rapport à l'année dernière.

Monsieur Viguié demande si l'on est, oui ou non, en faillite.

Monsieur Faure lui concède que si la CCTA était une société privée, elle aurait effectivement déposé le bilan.

Monsieur Lagrange répond que les sociétés privées ne construisent pas des piscines pour la population, ne financent pas de maisons médicales ni d'ALAE. A son avis, la situation actuelle vient du fait que l'on n'a pas augmenté suffisamment les impôts. Aucun élu n'a demandé cette augmentation.

Madame Rey lui répond que ceux qui avaient demandé une gestion plus saine des finances n'ont jamais été écoutés.

Monsieur Fitte fait remarquer que le projet du musée-forum a été adopté à deux voix d'écart. Compte tenu du résultat et de l'enjeu, il aurait peut-être été pertinent de réfléchir davantage avant de se lancer dans une telle opération.

Monsieur Lajous note que l'on passe sous silence le désengagement ferme et progressif de l'Etat. Il se demande ce qu'il va se passer dans la future intercommunalité.

Monsieur Chrétien rappelle que lorsque les différentes compétences ont été transférées à la CCTA, elles n'ont pas été totalement fiscalisées et que la majorité des communes a refusé de baisser ses impôts.

Monsieur Fitte lui répond que si l'on avait eu de courage de chiffrer précisément le montant de la fiscalisation, les projets n'auraient sans nul doute pas été adoptés.

Monsieur le Président souhaite recentrer le débat sur le budget 2016. Il ne sert à rien de s'envoyer à la face les difficultés passées, ce débat a déjà eu lieu à de maintes reprises depuis un an.

Monsieur Faure indique qu'à ce jour, le montant de la trésorerie s'élève à 43 225 €. Il y a 79 000 € de factures mandatées, ce qui signifie qu'il faudra étaler les paiements.

I. Validation du choix du prestataire pour la délégation de service public de la piscine :

Présentation par Monsieur Cheylat :

Deux personnes ont répondu à l'appel d'offre relatif à la délégation de service public pour la saison 2016 : Monsieur Ramalingom et Monsieur Nolhat.

Ce dernier s'étant désisté, seul Monsieur Ramalingom est resté en lice. Il a été reçu et, au vu de son profil (il connaît la piscine d'Aurignac pour y avoir déjà travaillé, tient le camping situé à proximité...), sa candidature a été retenue. Lors de l'entretien, tous les points de la convention de service public ont été abordés et validés. Les rôles ont été redéfinis entre le délégataire et le délégant (qui fait quoi) afin qu'aucun problème d'ordre logistique ne puisse surgir en cours de saison.

Il est donc proposé de valider le choix de ce délégataire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II. Création du Syndicat Mixte Ouvert :

Monsieur le Président fait distribuer le projet de SMO.

Monsieur Cheylat demande s'il ne faudrait pas, dans l'attente de cette création, réunir l'actuel conseil d'exploitation afin d'élire un président.

Monsieur Losego lui répond que le conseil d'exploitation sera convoqué très rapidement.

Il précise que les biens et équipements resteront propriété de la CCTA et seront mis à disposition du CD31.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

III. Approbation du programme d'actions culturelles et pédagogiques 2016 du musée et demande de subvention à la DRAC :

Monsieur le Président fait état du programme culturel (expositions temporaires, stages et colloques) pour la saison 2016.

Il rappelle également que l'inauguration du sentier se déroulera le 2 juillet prochain. Il s'agit de valider le programme, de même que la demande de subvention à la DRAC.

Madame Rey demande à combien s'élève cette subvention.

Monsieur le Président lui répond que le montant n'est pas totalement figé mais ce sera entre 10 000 et 15 000 €, avec un versement qui sera peut-être triennal.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

IV. Convention de transfert de gestion des collections du musée :

Monsieur le Président informe que le recollement des collections est à ce jour achevé. Il rappelle que ces collections appartiennent à la commune d'Aurignac qui en reste propriétaire mais qui en transfèrera la gestion au Conseil Départemental de la Haute-Garonne lors de la création du SMO.

Madame Samouillan demande si l'on sait ce qu'est devenue la collection de Jean d'Aulon qui n'est visiblement pas répertoriée. Il faudrait peut-être demander au maire de l'époque qui devrait savoir où elle se trouve.

Monsieur le Président lui répond que l'on va rechercher cette collection.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

V. Réaménagement du poste de la directrice de la régie du musée :

Il est proposé de supprimer le poste de la directrice de la régie du musée et d'ouvrir un poste de chargé de communication et de développement territorial.

Monsieur Viguié demande si cela correspond véritablement aux besoins de la collectivité ou si cela n'est fait que pour reclasser un agent.

Monsieur le Président lui répond que le besoin est évident, tant au niveau des relations avec le PETR qu'au niveau du travail à mener sur la fusion au-delà du 31/12/2016.

Madame Rey demande si tous les agents de la CCTA seront intégrés dans la nouvelle intercommunalité.

Monsieur le Président lui répond qu'il ne peut l'affirmer.

Monsieur Faure indique que l'actuelle directrice de la régie du musée dispose d'un contrat sur 3 ans qui se termine le 31/05/2017.

Madame Ader se demande pourquoi on n'attend pas la création du SMO.

Madame Robert interroge le président et lui demande s'il s'est bien assuré que le conseil communautaire pouvait délibérer pour la création un poste alors qu'il était dessaisi de son pouvoir budgétaire.

Monsieur le Président lui répond que le contrôle de légalité lui avait confirmé que cette délibération était acceptable, étant donné que l'on supprimait un poste pour en ouvrir un autre et qu'il s'agissait en conséquence d'un reclassement et non d'une embauche supplémentaire.

Monsieur Boube fait remarquer que deux points mettent en exergue le malaise qui s'exprime sur ce sujet :

- La question de la nécessité ou pas de créer cet emploi,
- Le niveau de rémunération.

Sachant que c'est un emploi de contractuel, il est d'avis que le niveau de rémunération doit être donné au conseil communautaire, au nom de la transparence.

Monsieur le Président lui répond qu'il refuse de donner le montant du salaire d'un agent en séance publique, seul le niveau indiciaire pouvant être public.

Monsieur Lagrange s'étonne de ce qu'il considère comme une polémique, sachant notamment que l'on a longtemps reproché à la CCTA de ne pas communiquer. Il semble évident que la communication des Terres d'Aurignac s'étend au-delà de 2017.

Madame Ader s'étonne de cette embauche, croyait qu'un agent était déjà dévolu à la communication.

Monsieur Faure lui répond que cet agent est technicien informatique et que, s'il travaille sur la communication dans le sens où il transfère des données (mise en ligne, etc....), ce n'est pas son domaine réservé.

Monsieur Fitte s'interroge sur l'avenir de cet agent dans la future intercommunalité.

Monsieur Lagrange lui répond que le tourisme sera une compétence obligatoire.

Monsieur Cheylat demande si cette personne va continuer à travailler à l'Office de Tourisme.

Monsieur le Président lui répond par l'affirmative, car tout est lié.

Madame Ferrere demande si la création de ce nouveau poste aura une incidence sur la durée du contrat. Elle demande de combien sera la baisse de salaire de l'agent.

Monsieur le Président lui indique que la baisse de salaire sera de l'ordre de 19 %. Mais cette proposition de baisse a dû s'accompagner d'une proposition de rallongement de contrat de 2 ans.

Dès lors, l'agent a deux possibilités : soit accepter, soit rester sur son ancien contrat.

Monsieur Lajous fait remarquer que l'agent en question risque d'y perdre.

Madame Ferrere indique que la Communauté de Communes du saint-gaudinois connaît déjà un gros souci au niveau de la communication. Dans cette situation, est-il vraiment utile de maintenir deux agents sur ce poste ?

Monsieur Faure reste d'avis que les Terres d'Aurignac doivent continuer à exister en tant que telles.

Monsieur Cheylat pense que c'est plutôt de l'avenir global de la CCTA que l'on devrait discuter. Il ajoute que lors de la réunion de vendredi dernier sur la fusion, certains propos relatifs à la reprise des compétences l'ont profondément heurté.

Monsieur Faure lui répond que cette réunion était la première sur ce thème et que les compétences étant très disparates, les choses ne se feraient pas du jour au lendemain.

Monsieur le Président fait passer au vote sur la création d'un poste de chargé de communication et de développement territorial.

Pour : 14
Contre : 7
Abstentions : 9

La délibération est adoptée.

VI. Motion contre la fermeture du Trésor Public :

Monsieur le Président annonce à l'Assemblée que la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a décidé de fermer 3 trésoreries du Comminges : L'Isle en Dodon au 1^{er} janvier 2017, Aspet et Aurignac au 1^{er} janvier 2018

Un article est paru dans la presse, laissant entendre que cela s'était décidé en accord avec les élus.

Il s'insurge totalement contre cette affirmation, indiquant que la commune d'Aurignac avait d'ailleurs délibéré contre cette fermeture.

Monsieur Boube se montre entièrement d'accord ; il considère que le Trésor Public est un véritable service à la population, notamment pour les personnes âgées en milieu rural. Cette position avait déjà été la sienne en 2008 quand le service avait été menacé. Il est d'avis que, non seulement le conseil communautaire se doit de délibérer contre cette fermeture, mais que les conseils municipaux doivent également se prononcer.

Monsieur le président lit le projet de délibération et le soumet au vote.

Pour :29
Contre : 0
Abstention : 1

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le président fait un point sur les délibérations à prendre par les communes (SDCI, modification statutaire piscine).

Fusion :

Il fait état de la réunion du vendredi 27/05 sur la fusion lors de laquelle a été abordée la stratégie en matière de compétences.

Le 20 mai dernier, chaque intercommunalité a reçu un courrier de Monsieur le Préfet demandant un « toilettage » de ses statuts d'ici la fin de l'année afin de préparer, en quelque sorte, chaque EPCI à la fusion.

Au 1^{er} janvier 2017, le Préfet compilera l'ensemble des statuts des différentes intercommunalités, puis ce sera aux élus de décider des compétences qu'ils souhaitent conserver et de celles qu'ils renverront aux communes.

La question se pose de l'organisation du travail et de la réflexion.

Monsieur Cheylat se demande si tous les élus sont unis pour défendre les mêmes compétences dans la future intercommunalité. Quid notamment de la voirie et des ALAE ?

Monsieur le Président indique que la compétence voirie pourrait poser un problème juridique car, à ce jour, les 5 intercommunalités l'exercent toutes de manière différente. La Communauté de Communes Nébouzan Rivière Verdun et celle du Saint-gaudinois l'ont déléguée au SIVOM, Boulogne et L'Isle en Dodon l'ont en direct mais elles font appel pour une très grande partie des travaux au privé. La CCTA est la seule à exercer cette compétence exclusivement en régie. Ce schéma appelle deux possibilités :

- Si la future intercommunalité prend la compétence voirie :
 - a. soit elle intègre les agents du SIVOM (mais cela pose un autre problème car le SIVOM intervient au-delà du territoire de la future intercommunalité, notamment dans le Magnoac) ;
 - b. soit les agents du service voirie sont transférés au SIVOM,
- Si la future intercommunalité ne prend pas la compétence voirie, les communes des Terres d'aurignac devront trouver une autre solution pour exercer la compétence.

Monsieur le Président regrette que l'on ait perdu beaucoup de temps à tergiverser sur le périmètre au lieu de travailler ensemble sur un projet de fusion qui allait de toute façon se concrétiser.

Il réitère sa demande d'intervention dans les conseils municipaux afin d'évoquer le sujet.

Monsieur Cheylat est tout à fait d'avis qu'il faut travailler de concert pour anticiper au mieux, quel que soit son propre avis sur la question.

Monsieur Fitte fait remarquer qu'il y a au niveau de la fusion un manque cruel d'information de la population.

Madame Rey est d'avis que tout cela est allé beaucoup trop vite.

Monsieur Boube pense qu'il n'y a pas lieu de se culpabiliser car si nous en sommes là, c'est que le territoire proposé n'est pas consensuel. Les votes l'attestent. Comment aller de l'avant quand la majorité des élus freinent des deux pieds ? Malheureusement,

aucun projet alternatif n'a su retenir l'attention du Préfet, même s'il y a eu des propositions de faites.

Nous n'avons d'autre choix que de laisser faire la démocratie.

Monsieur le Président propose de créer une commission spécifique qui traiterait de la problématique de la fusion.

Madame Rey demande quand le cabinet rendra son avis.

Monsieur le Président informe que le cabinet Landot, qui travaille sur les compétences, va prochainement rencontrer l'ensemble des intercommunalité et devrait rendre ses conclusions fin août (*une réunion avec l'ensemble des élus est finalement prévue le 29*).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
